

Plan de reprise d'activité du port de intercommunal de Saint Valery en Caux - Accès aux pontons

Afin de limiter les risques pour vous et le personnel portuaire
merci de respecter les OBLIGATIONS suivantes

**Ne pas se croiser sur les passerelles, priorité à
la personne engagée, sinon montante.**



**Utilisation de gants ou lavage des mains après
utilisation de la passerelle d'accès au ponton**



Port du masque personnel sur les pontons



**Maintenir une distanciation physique avec les
autres personnes du ponton**



**Suivre les consignes de la Préfecture
Maritime pour sortir en mer**